

## Concours de court-métrage 2025-2026

Du 26 janvier au 12 mars 2026

### Article 1 : Organisation du concours

Le Service Culture et Vie des Campus de l’Université Bretagne Sud organise un concours de court-métrage sur le thème « **Souvenirs** », du **26 janvier au 12 mars 2026**.

Ouvert à l’ensemble des étudiants de l’UBS, ce concours invite les participants à réaliser, en duo, un court-métrage autour de la thématique imposée. Les œuvres seront ensuite présentées lors d’une projection ouverte à tous les étudiants, le **12 mars** au sein de l’université, suivie d’une **remise de prix** distinguant les réalisations lauréates.

Cet événement se veut convivial et fédérateur : un moment de partage où la création culturelle devient un moyen pour les étudiants de se rencontrer, d’échanger et de se découvrir.

### Article 2 : Conditions de participation

- Le concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits à l’Université Bretagne Sud au titre de l’année universitaire 2025-2026.
- Les court-métrages devront être réalisés par binôme
- Les mineurs peuvent participer avec autorisation parentale.
- Les organisateurs du concours ne peuvent concourir.
- Une seule vidéo par binôme est autorisée.

### Article 3 : Modalités de participation

- Le court-métrage doit être envoyé entre le 26 janvier 2026 au 6 mars 2026 (23h59), à l’adresse mail [culture@listes.univ-ubs.fr](mailto:culture@listes.univ-ubs.fr). Le fichier doit être nommé : Nom\_Prenom\_Nom\_Prenom\_Titre du court-métrage.jpg (Les noms et prénoms des deux étudiants devront être mentionnés).
- La vidéo doit être au format MP4 et envoyée par l’intermédiaire du site web : <https://wetransfer.com/>
- Le court-métrage doit obligatoirement durer entre 2 minutes 30 et 4 minutes (générique compris). Toute œuvre ne respectant pas cette règle sera automatiquement disqualifiée.
- La vidéo doit être originale et respecter le thème du **Souvenir**

- La vidéo ne doit pas comporter d'éléments à caractères diffamatoires, injurieux, pornographiques, racistes ... ni d'allusions à toute religion quelle qu'elle soit
- Toutes les musiques utilisées devront être libre de droit
- Les participants garantissent être les auteurs de la vidéo et avoir obtenu les autorisations nécessaires pour toute personne identifiable.

#### **Article 4 : Droit à l'image et propriété intellectuelle**

- En soumettant sa vidéo, le participant autorise l'organisateur à l'utiliser sans but lucratif pour la promotion du concours (exposition, site web, réseaux sociaux, presse), sans modification, sans contrepartie financière, et ce pour une durée indéterminée.
- Les droits d'auteur restent la propriété des réalisateurs.
- L'Université Bretagne Sud se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de la loi en matière de droit d'auteur et de droit à l'image.

#### **Article 5 : Sélection, jury et vote du public**

- Le jury, composé des membres du Service Culture et Vie des Campus de l'UBS sélectionnera 10 court-métrages finalistes parmi les vidéos reçues.
- Les décisions du jury sont sans appel.
- Les vidéos seront évaluées selon les critères suivants : respect du thème, scénario, mise en scène, montage.
- Le jour de la diffusion, c'est le public qui élira le meilleur court-métrage. Chaque personne présente dans le public, y compris celles qui ne sont pas étudiantes, n'ayant pas participé au concours, pourra voter et chaque personne pourra inscrire son classement (top 3 sur un bulletin). Un seul vote par personne sera enregistré.

#### **Article 6 : Les prix**

- 1er prix : Un coffret DVD et une affiche cinéma
- 2e prix : Livre cinéma et une affiche cinéma
- 3ème prix : Une place de cinéma Cinéville et une affiche cinéma

Les prix ne sont ni échangeables ni remboursables.

Chaque membre du binôme vainqueur recevra le même prix.

#### **Article 7 : Responsabilités**

- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des fichiers.
- Le concours peut être annulé ou modifié en cas de force majeure.
- Le concours pourra être annulé si l'organisateur reçoit moins de 8 participations.

## **Article 8 : Données personnelles**

- Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du concours.
- Conformément au RGPD, les participants peuvent demander l'accès, la rectification ou la suppression de leurs données à [culture@listes.univ-ubs.fr](mailto:culture@listes.univ-ubs.fr).
- La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
- Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

### **Service Culture et Vie des Campus**

Université Bretagne Sud

Faculté des Sciences et sciences de l'Ingénieur

2 rue Coat Saint-Haouen, 56100 Lorient

Tel : 02 97 87 58 38 / E-mail : [culture@listes.univ-ubs.fr](mailto:culture@listes.univ-ubs.fr)